

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 21 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18
Pouvoir : 5
Absents : 4

Date de la convocation : 14/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHABOT Marie-Line, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE
RENAUD Didier représenté par C INGRASSIA
ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte.**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO**DELIBÉRATION N° 66****RAPPORTEUR** : Lydie BIANCO**OBJET : COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE – TRANSMISSION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

Par délibération du 15 avril 2014, conformément à la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap du 11 février 2005, la Ville de Naintré a créé une Commission communale d'accessibilité.

Cette commission est composée d'élus, de représentants du handicap et d'un collège de représentants civils.

Chaque année, elle transmet un rapport d'accessibilité au conseil municipal.

Celui-ci est remis à la Commission Intercommunale d'Accessibilité de l'agglomération Grand Châtelleraut pour transmission au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées et au Comité départemental des retraités et des personnes âgées.

Il est proposé au Conseil Municipal **d'approuver le rapport d'activités 2018 de la commission communale d'accessibilité** tel que présenté ci-joint.

VU le rapport présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le rapport d'activités 2018 de la commission communale d'accessibilité

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

